

Identification

Identifiant	59SIS06131
Nom usuel	Thyssen Krupp service Acier
Adresse	186 rue d'Erquelines
Lieu-dit	
Département	NORD - 59
Commune principale	JEUMONT - 59324
Caractéristiques du SIS	Le site de la société ThyssenKrupp Service Acier, ci-après dénommée TKSA, est implanté sur le territoire de la commune de Jeumont depuis les années 1960.

La société recevait des bobines d'acier qu'elle stockait, puis découpait pour ses clients. L'activité de la société était essentiellement du travail mécanique des métaux.

Les activités du site ont été autorisées par arrêté préfectoral du 24 août 1989 modifié au bénéfice de la société Laminoirs et Ateliers de Jeumont.

Après des cessations partielles d'activités en 1995 (traitement de surface et de stockage d'acide sulfurique) et en 1999 (activités d'emploi et de stockage de bitume), l'exploitation du site a été reprise par la société TKSA en 1999.

Les activités ont définitivement cessé en juillet 2009. Le site a été acheté en septembre 2009 par la société Jeumont Systèmes Pompes et Mécanismes (JSPM, filiale du groupe AREVA).

La cessation d'activité du site est encadrée par les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 février 2011. Par courrier conjoint du 31 mars 2011, les sociétés TKSA et JSPM ont informé le Préfet du protocole conclu entre elles, relatif à la prise en charge et à l'exécution des mesures de remise en état du site par la société JSPM. Par courrier du 12 juillet 2013, la société AREVA NP a porté à la connaissance du Préfet, la fusion absorption de la société JSPM par la société AREVA NP.

En 2014, la société TKSA a été fusionnée et absorbée par la société THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE qui, à ce titre, est désormais le dernier exploitant du site de JEUMONT au regard de la législation des ICPE.

Dans le cadre de la cessation d'activité du site, des investigations environnementales ont été réalisées et ont montré un impact des sols en métaux, hydrocarbures totaux C10-C40, en BTEX, en HAP, en COHV et en PCB. Les investigations ont également montré dans les eaux souterraines la présence de flottant de type huile lié à la présence d'anciennes machines et d'hydrocarbures C5-C40. Les investigations sur les gaz du sol ont permis de mettre en évidence la présence de BTEX, hydrocarbures volatils C6-C16 et COHV.

Cette évaluation environnementale du site a conduit à définir un plan de gestion des sources de pollution en 2011.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation, la partie centrale du bâtiment industriel correspondant aux halls 5 bis, 6, 7 et 10 a été démolie. Les travaux de dépollution ont consisté en l'excavation des terres impactées (hot spots) au niveau des zones sources n°1 à 3 identifiées. Pour les eaux souterraines, la dépollution réalisée en 2012 consistait en un écrémage actif ou passif sur les ouvrages piézométriques.

Une analyse des risques résiduels (ARR) a été menée sur la base des pollutions résiduelles présentes sur le site et de l'aménagement retenu pour le site. Cette ARR conclut à la compatibilité de l'état environnemental du site avec un usage industriel dans la configuration considérée pour le site.

En sa qualité de propriétaire du site et au regard des résultats des diagnostics environnementaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation du site, la société AREVA NP a déposé le 6 juin 2013 un dossier de demande d'instauration d'une Restriction d'Usage Conventionnelle au Profit de l'Etat (RUCPE).

Etat technique Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

Observations Plusieurs études ont été menées sur le site qui ont conduit à la production de:

- Un rapport de diagnostic des sols potentiellement pollués réalisé par SOCOTEC Industries en juillet 2009 et référencé S271368;
- Un rapport final sur l'état initial des sols et des eaux souterraines réalisé par AREVA en janvier 2010 et référencé 415-09-0044-10001;
- Un rapport final sur le secteur "piézomètre fondasol" investigations complémentaires sur la nappe réalisé par AREVA en mai 2010 et référencé 415-09-0044-10002;
- Un rapport final sur le secteur "machines-outils R6 et R7I" sondages et piézomètres complémentaires réalisé par AREVA en juillet 2010 et référencé 415-09-0044-10003;
- Un plan de gestion élaboré par AREVA en 2011 et référencé 0111-000881;
- Un rapport de fin de travaux de dépollution réalisé par ARCADIS en 2013 et référencé 4-27032013-VBE_SCL;
- Un Bilan de la surveillance de la qualité chimique des eaux souterraines 2011-2017 réalisé par ARCADIS en avril 2017 et référencé FR0117-000226 NTW9373085.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	59.0512	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=59.0512

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

L'usage industriel est compatible avec la pollution résiduelle des sols.
Il est nécessaire de conserver la mémoire de cette pollution en cas de changement d'usage du site.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 778757.0 , 7023251.0 (Lambert 93)
Superficie totale 45754 m²
Périmètre total 3831 m

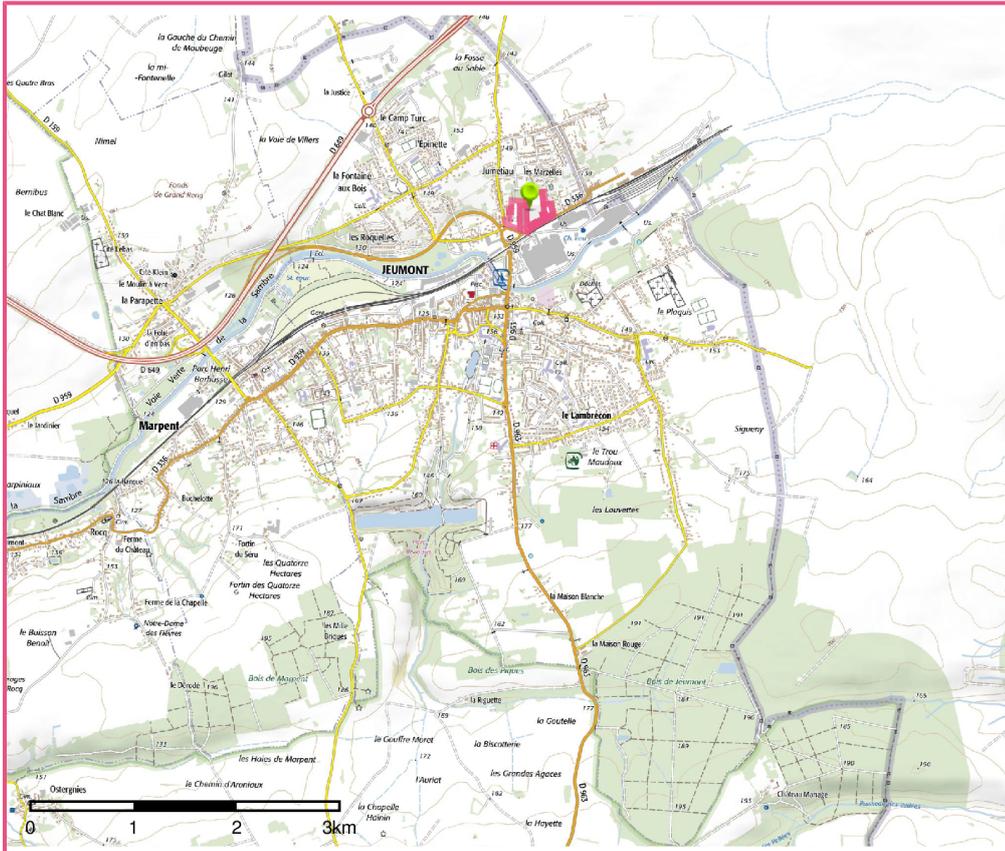
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
JEUMONT	AD	289	16/02/2018
JEUMONT	AD	303	16/02/2018
JEUMONT	AD	302	16/02/2018
JEUMONT	AD	300	16/02/2018
JEUMONT	AD	304	16/02/2018
JEUMONT	AD	305	16/02/2018
JEUMONT	AD	306	16/02/2018
JEUMONT	AD	307	16/02/2018
JEUMONT	AD	310	16/02/2018
JEUMONT	AD	312	16/02/2018
JEUMONT	AD	313	16/02/2018
JEUMONT	AD	314	16/02/2018
JEUMONT	AD	315	16/02/2018
JEUMONT	AD	317	16/02/2018
JEUMONT	AD	316	16/02/2018
JEUMONT	AD	318	16/02/2018
JEUMONT	AD	486	16/02/2018
JEUMONT	AD	867	16/02/2018
JEUMONT	AD	592	16/02/2018
JEUMONT	AD	656	16/02/2018
JEUMONT	AD	660	16/02/2018
JEUMONT	AD	866	16/02/2018

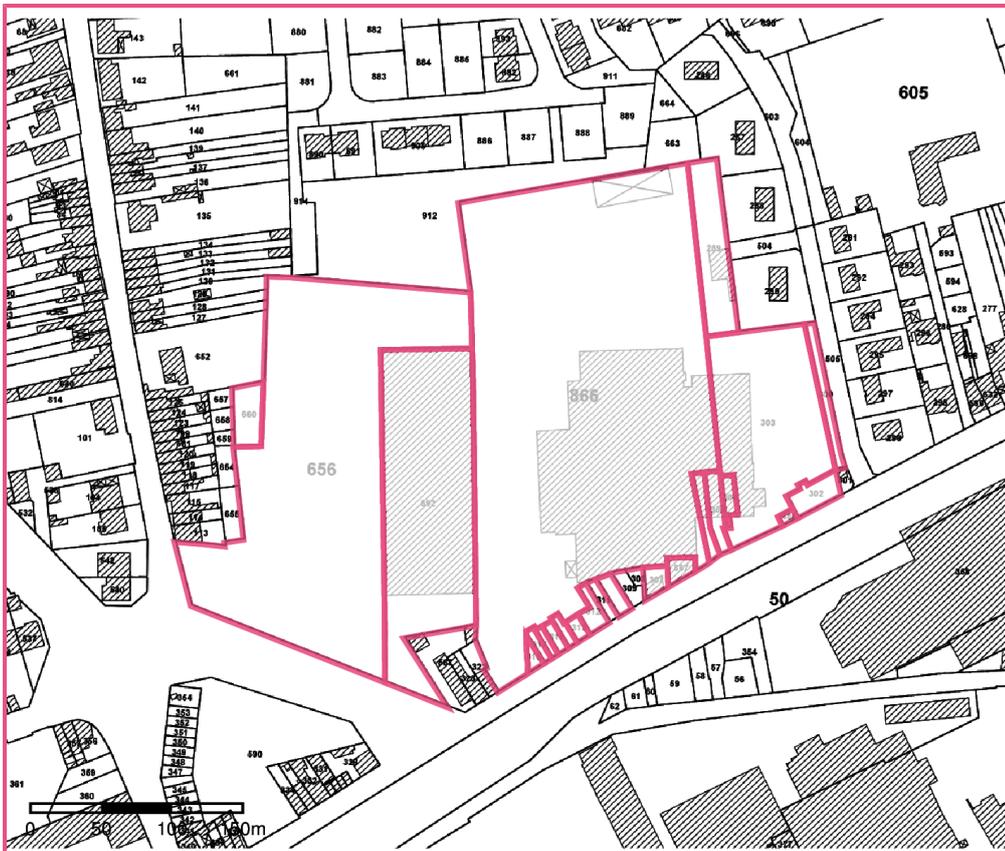
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 59SIS06131



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 59SIS06131